



PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mende, le 15 février 2021

APPEL À PROJETS MILDECA – ANNÉE 2021



La MILDECA anime et coordonne les actions des partenaires publics en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Son champ d'action couvre l'ensemble des substances psychoactives et addictions sans substance (écrans, jeux...).

La MILDECA a pour objectif de faire diminuer durablement l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues en mettant un accent particulier sur la prévention des entrées en consommation, des usages à risque.

Sur l'ensemble de ces sujets, le plan national de mobilisation contre les addictions, adopté par le gouvernement sur la période 2018-2022, définit les priorités et fixe les objectifs des politiques publiques.

La feuille de route régionale décline quant à elle ce plan en 7 axes prioritaires :

- renforcer les connaissances, la coordination et l'évaluation dans le champ des addictions
- informer, former et communiquer pour éclairer
- protéger et prévenir les conduites addictives chez les jeunes
- prévenir et réduire les risques en milieu festif
- renforcer les actions en direction des publics vulnérables
- réduire l'exposition aux produits
- poursuivre le développement de la prise en charge des personnes en situation d'addiction, notamment en ambulatoire

Les projets soutenus en 2021 doivent s'inscrire prioritairement au sein des orientations suivantes :

- Prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge : promouvoir le rôle des **compétences psychosociales** comme socle de compétences utiles à la prévention de nombreux risques, au bénéfice des enfants et, si possible, des parents ; sensibiliser et informer les jeunes et les adultes aux risques liés à un **usage excessif des écrans** et des jeux vidéo ; mise en cohérence des interventions en milieu scolaire ;

- Développer **l'information et la communication auprès des jeunes** sur les consommations, les risques associés et les ressources existantes ; sensibiliser et informer les parents sur la réalité des consommations ;

- Éclairer pour responsabiliser : encourager les actions de communication visant à **mieux faire comprendre et percevoir les mécanismes et risques** associés aux conduites

addictives, principalement l'alcool et le cannabis, en particulier par les jeunes, et identifier les ressources locales ;

- Développer le **repérage précoce**, l'**accompagnement** et, le cas échéant, l'**orientation** des personnes faisant usage de substances psychoactives, afin de prévenir le développement de conduites addictives et réduire les risques et dommages, en s'appuyant sur les dispositifs médico-sociaux existants (CSAPA, Consultations Jeunes Consommateurs, ...);

- Préserver l'esprit de fête dans un espace public tranquilisé : intervention d'acteurs de la **réduction des risques et des dommages sur les lieux festifs**.

- **Milieu professionnel** : mettre en place des mesures ciblées pour des secteurs ou catégories professionnelles particulièrement à risques, la formation professionnelle des jeunes et l'apprentissage.

Des demandes de subventions peuvent être déposées à ce titre par les associations et les collectivités territoriales.

Actions ne pouvant faire l'objet d'un financement MILDECA : les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi et déjà généralisées sur le territoire (injonctions thérapeutiques, ...), achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre, dispositifs relevant de l'assurance maladie.

Actions de prévention en milieu scolaire :

Les établissements scolaires ne peuvent pas solliciter directement de financement, un opérateur unique ayant en charge la coordination départementale de la prévention.

Ainsi, les établissements qui souhaitent programmer des actions de prévention doivent s'adresser **au Réseau Addictologie de Lozère** (contact : *Mme Dominique BLONDEAU, coordinatrice* – Tél. : 06.51.41.41.27 – Mail : *reseau.addicto.48@gmail.com*).

Les interventions devront s'inscrire dans le projet d'établissement construit et validé en amont de la demande de subvention, impliquant l'équipe éducative et privilégiant une approche intégrée à la vie de l'établissement.

Pour rappel, les FRAD (*Formateurs Relais Anti Drogues*) et PFAD (*Policiers Formateur Anti Drogues*), gendarmes ou policiers ayant reçu une formation approfondie sur les dangers de la drogue, interviennent gratuitement à la demande des responsables d'établissements scolaires. Ils peuvent animer/co-animer une conférence, participer à un forum et sensibiliser les élèves aux dangers liés à l'usage de produits stupéfiants.

Subventionnement :

Le taux de financement par la MILDECA **ne peut excéder 80 % du coût total de l'action.**

Témoignant d'une dynamique interministérielle ou intersectorielle, l'attribution des crédits MILDECA est préférentiellement destinée à des projets faisant l'objet de cofinancements (ARS, DDCSPP, FIPD, sécurité routière, rectorats, CAF, DRAAF, collectivités territoriales, ...).

Bilan et évaluation des actions :

. Concernant les actions financées en 2020 au titre de la MILDECA, les porteurs veilleront à produire le bilan dans les meilleurs délais.

. Pour les demandes de financements en 2021, cette formalité conditionne le versement effectif de la subvention au titre de l'exercice 2020. Elle est donc obligatoire.

. Le projet devra comporter des propositions de critères d'évaluation permettant de juger des résultats concrets de l'action conduite : nombre et profil des bénéficiaires, nature des besoins couverts, fréquence des interventions et durée de prise en charge, évolution de la situation des bénéficiaires.

Dépôt des demandes de financements :

Le dépôt des dossiers de demandes de financements **est à effectuer en ligne**, en complétant le formulaire de demande disponible via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca-2021-prefecture-de-la-lozere>

Les demandes doivent être déposées **au plus tard le mardi 20 avril 2021 à minuit**

Pour toute demande de renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à la Préfecture, Bureau des Sécurités (contact : Hélène FOLOPPE - tél : 04.66.49.60.32)
